

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 16 septembre 2022  
N° 45 / 2022

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures trente, le Conseil  
Présents : 10 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance  
Pouvoir(s) : 5 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la  
Absent(s) excusé(s) : 5 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Votants : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Paul CHALVET, Angélique GERBERT et Daniel MALLET.

**Absents excusés :** MM. Alain ANDRIEUX, Guillaume CASTEL, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE et Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE.

**Pouvoirs :** Alain ANDRIEUX donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.  
Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE donne pouvoir à Béatrice ANTONY.  
Guillaume CASTEL donne pouvoir à Daniel MALLET.  
Romain MALLET donne pouvoir à Martine BERTRAND.  
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Paul CHALVET.

**Secrétaire de séance :** Angélique GERBERT.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le et que la convocation avait été faite le 10 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : TARIFS 2023**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les tarifs pratiqués durant l'année 2022 et demande à l'Assemblée de se prononcer sur les tarifs applicables en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** les tarifs suivants durant l'année 2023 :

- Eau et assainissement\* :

**I - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**1 - Abonnement :** 60 €uros

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, facturation de l'abonnement par trimestre entamé.

**2 - Prix du m3 :** 1,20 €uros

**3 - Pour les particuliers bénéficiant d'une source privée** et néanmoins raccordés au réseau d'assainissement collectif, 60 €uros d'abonnement et un forfait de 40 m3 par personne vivant au foyer seront facturés par an.

**4 - Droit d'accès au réseau d'assainissement collectif pour :**

- Construction nouvelle réalisée par les particuliers : 1 500 €uros

- Lotissement : • lotisseur : 1 500 €uros par raccordement

• bénéficiaire du permis de construire : 300 €uros par lot raccordé

- Zone d'activité : 1 500 €uros par raccordement

## II - SERVICE DE L'EAU

**1 - Abonnement :** 35 Euros

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, facturation de l'abonnement par trimestre entamé.

2 - Prix du m3 : • de 0 à 300 m3 : 1,20 Euros  
• > à 300 m3 : 1,05 Euros

TYPE DE COMPTEURS	COUT ABONNEMENT ANNUEL	DROIT ACCES RESEAU EAU - Distance < 100m	DROIT ACCES RESEAU EAU - Distance > 100m
Diamètre 25	35 €	400 € + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 32	35 €	570 € + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 40	50 €	Frais réels + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 65	80 €	Frais réels + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 80	100 €	Frais réels + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Compteur de chantier		100 €	100 €

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, facturation de l'abonnement par trimestre entamé.

## III - COMPTEURS D'EAU DETERIORES, GELES

100 Euros + 50 € d'intervention

## IV - OUVERTURE, FERMETURE DE VANNE

50 Euros par intervention

## V - DÉPLACEMENT DE COMPTEUR

Forfait de 150 Euros par compteur

\* tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022

\*\*\*

### o Salle polyvalente :

a) Associations communales : ..... Gratuit

b) Usagers de la commune :

Maximum 2 jours : ..... 200 €

Mariage : ..... 250 €

½ journée, soirée jeunes ou apéritif : ..... 100 €

Caution : 200 €

c) Usagers, associations et comités d'entreprises extérieurs à la commune :

- Maximum 2 jours : ..... 300 €
- Mariage : ..... 500 €
- ½ journée, soirée jeunes ou apéritif : ..... 200 €

Caution : 350 €

d) Commerçants ou sociétés de vente : ..... 350 €

Caution : 350 €

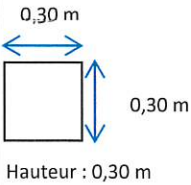
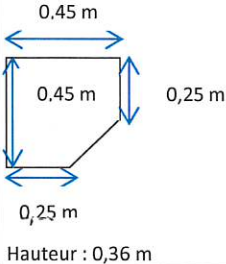
\*\*\*

o Concessions cimetièrè et columbarium :

**1. Concessions au cimetière**

- Tarif : 65 € le m<sup>2</sup>
- Durée : concession à perpétuité

**2. Columbarium**

CASES	TARIFS	DURÉE
 <p>0,30 m Hauteur : 0,30 m</p>	400 €	50 ans
 <p>0,45 m 0,45 m 0,25 m 0,25 m Hauteur : 0,36 m</p>	600 €	50 ans

Les plaques d'inscription seront fournies par la commune, l'inscription est à la charge des administrés.

**3. Location du dépositaire**

- Les 3 premiers mois : gratuit
- De 4 à 12 mois : 50 € par mois

\*\*\*

o Droit de place pour stationnement de véhicule de vente au déballage :

- La demi-journée : 60 €
- La journée : 100 €

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Jean-Jacques MONTLOUBOU



PREFECTURE DU CANTAL  
Date de réception de l'AR: 21/10/2022  
015-211501887-20220916-DE\_2022\_45-DE